



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-037

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 16

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf du mois de juin,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHER, MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Flavien LACOUR : parcelle A 242 ; 9, rue Tony Révillon ; 63 m²
- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 1,11 m² (cave)
- Stéphane SIMONET : parcelle A133 ; 133, quai Bouchacourt ; 119 m²
- Simon BOUVET : parcelle A279 ; rue de la Poste ; 98 m²
- Eric DUPAIX : parcelle A134 ; 134 quai Bouchacourt ; 175 m²
- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 90,40 m²
- Luc HASSELMANN : parcelles A787, 789, 798, 799 et 800 ; rue Jean Moulin et Grande Rue ; 96,72 m²
- SARL AINKA1 : parcelle A673 ; rue Chevalier Burtin ; 2584 m²
- SCI AINKA2 : parcelle A674 ; rue Chevalier Burtin ; 2023 m²
- Joseph BARBOSA : parcelles A44, 315 et 774 ; rue Jean Jaurès ; 68,35 m².

Reçu en Préfecture le

27 JUIN 2023

Certifié exécutoire

27 JUIN 2023

Publié ou notifié le

RENONCE à son droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 juin 2023

Pour copie conforme, en mairie le 26 juin 2023

27 JUIN 2023
Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire,
Jacques DOUSSOT